



ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

Concerne la demande de : **Monsieur Emmanuel JADIN, rue de Celles 48 à 4250 GEER,**

en vue d'obtenir le permis d'environnement de 2^{ème} classe relatif à l'**exploitation de deux forages d'eau existants pour irriguer environ 30 hectares de cultures biologiques de légumes**, rue de Seumoy, lieu-dit « Petit Seumoy » n° S/N à 5080 La Bruyère (Rhisnes), parcelle cadastrée 4^{ème} division, section B n° 907 B.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du **23/04/2024**.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture d'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
17/04/2024	23/04/2024	Administration communale de La Bruyère Rue des Dames Blanches, 1 5080 LA BRUYERE, le 08/05/2024 à 16 heures	Administration communale de La Bruyère Rue des Dames Blanches,1 5080 LA BRUYERE axel.demily@labruyere.be

LE BOURGMESTRE,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable de 9h00 à 11h30 et le samedi matin de 09h00 à 12h00, au service des Permis d'Environnement, Administration communale de La Bruyère, rue des Dames Blanches, 1 à 5080 LA BRUYERE.

Lorsque la consultation a lieu le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service communal des Permis d'environnement, tél. 081/236.554.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.
Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal ayant en charge le dossier (tél. 081/236.554).

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, de l'Administration communale - service des Permis d'environnement, du Fonctionnaire technique (Service public Wallonie – Division de la Prévention et des Autorisations – avenue Reine Astrid, 39 à 5000 NAMUR - tél. 081/71.53.00).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège Communal de La Bruyère.



A LA BRUYERE, le 17 avril 2024.

Le Bourgmestre,

Y. DEPAS